



No de resolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

6 OCTOBRE 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Barbe tenue le mardi 6 octobre 2026, à 19h00 à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville. La séance a été convoquée selon l'article 152 du Code municipal du Québec.

La présente séance est présidée par le maire Daniel Pinsonneault

Les conseillers suivants sont présents :

Mme Johanne Béliveau
Mme Élodie Tricoire
M. Pierre Dignard
M. Benoit Poirier
M. Denis Larocque
M. François Gagnon

Mme Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2026-10-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

QUE l'ouverture de la séance est proposée par Denis Larocque.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2026-10-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUE l'ordre du jour suivant est proposé par : Johanne Béliveau, et accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



No de resolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe

SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE MARDI 6 OCTOBRE 2026 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H00

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026
4. Période de questions / intervenants
5. Administration générale / Finance / Greffe
 - 5.1 Approbation des comptes à payer ®
 - 5.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2026 ®
 - 5.3 Demande à la Commission de toponymie du Québec- Parc ®
 - 5.4 Mandat offre de service-Contrôleur animalier ®
 - 5.5 Mandat offre de service-Travaux de peinture ®
 - 5.6 Mandat offre de service- Extermination fourmis ®
 - 5.7 Mandat offre de service- Réparation clocher et paratonnerre ®
 - 5.8 Quote-part 2027 – Patinoire Régionale de Huntingdon ®
 - 5.9 Prévisions budgétaires 2027 – Patinoire Régionale de Huntingdon ®
 - 5.10 Décompte progressif #1-Réfection du chemin de l'Église / Montée du Lac ®
 - 5.11 Modification des horaires d'ouverture du bureau de l'hôtel de ville ®
 - 5.12 Appui à la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'avenir de l'aréna régional et positionnement du conseil municipal de Sainte-Barbe en faveur de sa rénovation ®
 - 5.13 Utilisation fonds de roulement PTI 2026-2027-2028 ®
 - 5.14 Délégation vers la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le but d'accomplir un appel d'offres regroupé pour la "Collecte et transport des matières organiques" ®
6. Urbanisme / Développement économique /Environnement
 - 6.1 Dépôt du rapport mensuel de l'inspectrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 6.2 Dépôt des rapports mensuel de l'assainissement des eaux
 - 6.3 Demande de PIIA 2026-025 ®
 - 6.4 Demandes de dérogations mineures 2026-0231 à 2026-0234 ®
7. Communications et projets spéciaux
8. Travaux publics / Voirie
 - 8.1 Mandat offre de service- Colmatage de fissure ®
 - ~~8.2 Mandat offre de service- Fauchage de fossés ®~~
 - 8.3 Octroi contrat- Branchement de service ®
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
 - 9.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie
 - 9.2 Signature de l'entente intermunicipale relative à l'établissement des modalités d'entraide pour le service spécialisé de sauvetage en hauteur ®
10. Loisirs et vie communautaire
 - 10.1 Dépôt du rapport mensuel de la coordonnatrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire



No de resolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Barbe

10.2 Dépôt du rapport mensuel de la bibliothèque municipale Lucie-Benoit

10.3 Autorisation de dépôt d'un dossier de renouvellement de candidature- Reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants ®

- 11. Correspondance
- 12. Période de questions portant sur la séance
- 13. Levée de la séance

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2026-10-03

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2026 est proposé par : Pierre Dignard et accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

PÉRIODE DE QUESTIONS / INTERVENANTS (sur divers sujets)

- M. Ronald Bergevin, 42^e Avenue : fossé chemin privé et suggestion camions municipaux, questions séance
- M. Denis Poirier, Chemin Bord de l'Eau : station de pompage et haie de cèdres coupée, livre des règlements

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCE / GREFFE

Comptes		
Épargne avec opérations (C)	130 956,52 CAD	>
120064-EOP Haut-Saint-Laurent		
Compte avantage entreprise	2 973 739,44 CAD	>
120064-ET1 Haut-Saint-Laurent		
Taux promotionnel ⓘ		
Compte avantage entreprise	0,00 CAD	>
120064-ET2 Haut-Saint-Laurent		
Taux promotionnel ⓘ		
Total :		3 104 695,96 CAD



No de resolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Barbe**

2026-10-04

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par : François Gagnon. QUE la liste des comptes fournisseurs au 30 septembre 2026, telle que soumise au conseil municipal et que les salaires (selon les ententes et règlements adoptés), soient approuvés et payés.

Liste des factures au 30 septembre 2026	233 112.80\$ (ristourne TPS enlevée)
Liste des salaires de septembre 2026 (employés, pompiers, élus)	96 876.37\$
Immobilisations au 30 septembre 2026	0.00\$ (ristourne TPS enlevée)
TOTAL =	329 989.17\$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2026-10-05

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2020-06 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2026. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

2026-10-06

**DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC
POUR LA DÉNOMINATION D'UN PARC**

ATTENDU QU'IL y a un parc sur le lot 2 844 947 situé au 130 chemin Bord de l'Eau à Sainte-Barbe;

ATTENDU QUE ce parc ne possède pas de toponyme officiel;

ATTENDU QUE l'attribution du nouveau nom de parc après concertation s'est arrêtée sur: Parc des Moussaillons;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Benoit Poirier ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Sainte-Barbe recommande la désignation du parc



No de resolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Barbe**

situé sur le lot 2 844 947 sous le nom de « Parc des Moussaillons ».

QUE la présente demande soit transmise à la Commission de la toponymie du Québec pour approbation;

QUE toutes autres dispositions soient conformes à la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2026-10-07

**MANDAT OFFRE DE SERVICE- CONTRÔLEUR ANIMALIER
02-290-00-499**

Il est proposé par : Pierre Dignard. QUE l'offre de service fournie par la firme La Tanière à Lou soit approuvée aux coûts mensuels de 350.00\$ plus les taxes applicables pour le service de contrôleur animalier sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2027.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2026-10-08

**MANDAT OFFRE DE SERVICE- TRAVAUX DE PEINTURE
02-702-20-522**

Il est proposé par : Élodie Tricoire. QUE l'offre de service fournie par la firme C.T. CAMPEAU ENTREPRENEUR PEINTRE INC. soit approuvée aux coûts de 4 500.00\$ plus les taxes applicables pour sabler, teindre et vernir les colonnes extérieures, et pour peindre le soffite du Centre Barberivain.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2026-10-09

**MANDAT OFFRE DE SERVICE- EXTERMINATION FOURMIS
02-701-20-522**

Il est proposé par : François Gagnon. QUE l'offre de service fournie par la firme Extermination Denis Brisson Inc. soit approuvée aux coûts de 650.00\$ plus les taxes applicables pour vaporiser un insecticide contre les fourmis dans le Centre Communautaire et dans le cabanon extérieur.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER



No de resolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Barbe**

2026-10-10

**MANDAT OFFRE DE SERVICE- RÉPARATION CLOCHER ET
PARATONNERRE
02-702-20-522**

Il est proposé par : Johanne Béliveau. QUE l'offre de service fournie par la firme Léo Goudreau & Fils soit approuvée aux coûts de 1 115.00\$ plus les taxes applicables pour l'inspection et la réparation du clocher et des paratonnerres au Centre Barberivain.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2026-10-11

**QUOTE-PART 2027 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA
PATINOIRE RÉGIONALE DE HUNTINGDON
DÉPENSE 02-701-30-951**

Il est proposé par : Pierre Dignard. QUE la municipalité de Sainte-Barbe accepte de payer une quote-part d'administration et d'exploitation de 10.00 \$ par citoyen aux coûts de 19 930.00\$, tel que stipulé aux prévisions budgétaires 2027 de la Régie intermunicipale de la Patinoire de Huntingdon.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2026-10-12

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2027 RÉGIE
INTERMUNICIPALE DE LA PATINOIRE RÉGIONALE DE
HUNTINGDON**

Il est proposé par : Pierre Dignard. QUE la municipalité de Sainte-Barbe autorise le budget pour l'année 2027 de la Régie intermunicipale de la Patinoire de Huntingdon pour un montant de recettes et de dépenses de 585 180.00\$ et qu'il soit déposé dans les archives de la municipalité comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2026-10-13

**DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 1 - RÉFECTION DU CHEMIN
DE L'ÉGLISE / MONTÉE DU LAC**

Il est proposé par : Benoit Poirier .QUE soit autorisé le montant du décompte progressif no.1 du pavage sur le Chemin de l'Église et Montée du Lac aux coûts de 534 850.93\$ plus les taxes applicables à la firme « ALI EXCAVATION INC. ».



No de resolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2026-10-14

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par : Johanne Béliveau. QUE le conseil de Sainte-Barbe a décidé de fixer les horaires de bureau comme suit, à compter du 1^{er} novembre 2026 :

Du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 16h30
Le vendredi : 8h00 - 12h00

Le nouvel horaire sera affiché à l'hôtel de ville, sur notre site internet, sur nos réseaux sociaux et aux deux endroits désignés par le Conseil.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2026-10-15

APPUI À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR L'AVENIR DE L'ARÉNA RÉGIONAL ET POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE- BARBE EN FAVEUR DE SA RÉNOVATION

CONSIDÉRANT QUE l'aréna, construit il y a près de 70 ans, requiert une mise à niveau importante de ses installations afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la population, d'assurer la pérennité de l'infrastructure et de maintenir des installations sécuritaires et fonctionnelles;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'une étude de faisabilité permettra d'évaluer rigoureusement les aspects techniques et financiers des différents scénarios, qu'il s'agisse de modernisation ou d'amélioration;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Barbe tient à préciser dès le départ sa vision stratégique, laquelle privilégie une approche de développement durable et de saine gestion financière axée sur la rénovation, la réparation et l'apport d'améliorations majeures à la structure existante, plutôt que sur le déploiement d'une construction nouvelle;

CONSIDÉRANT QUE cette étude permettra aux municipalités membres de la Régie de disposer des informations nécessaires afin de prendre une décision éclairée quant à l'avenir de cette infrastructure régionale;

EN CONSÉQUENCE,



No de resolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe

Qu'il soit proposé par : Pierre Dignard

D'APPUYER la proposition de mandater la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon afin qu'elle entreprenne la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur l'avenir de l'aréna régional de Huntingdon;

D'INFORMER à l'effet que le conseil municipal de Sainte-Barbe ne priorise pas l'alternative d'une construction neuve, mais qu'il soutient prioritairement un projet de réfection globale, de modernisation et de réparations majeures de l'infrastructure actuelle;

DE DEMANDER à la Régie que l'étude de faisabilité mette une emphase particulière sur les options de mise aux normes et de réhabilitation du bâtiment existant, tout en évaluant de manière détaillée les coûts, les contraintes, les sources de financement disponibles et les impacts financiers pour les contribuables;

DE DEMANDER à la Régie de présenter les résultats de cette étude aux municipalités membres afin de permettre aux conseils municipaux de déterminer les suites à donner au projet.

QU'UNE demande d'aide financière soit présentée à la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le cadre du volet 3 du Fonds vitalisation lequel vise à soutenir des initiatives qui répondent aux besoins et aux enjeux du milieu et qui contribuent à la vitalité de la communauté.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon, aux municipalités membres de la Régie ainsi qu'à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2026-10-16

UTILISATION FONDS DE ROULEMENT PTI 2026-2027-2028

Il est proposé par : François Gagnon

QUE le terme du remboursement du fonds de roulement soit sur 5 ans et que soit utilisé le fonds de roulement, comme prévu au PTI, pour les dépenses du parc informatique prévues pour un montant de 55 000 \$.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER



No de resolution
ou annotation

2026-10-17

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe

DÉLÉGATION VERS LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT DANS LE BUT D'ACCOMPLIR UN APPEL D'OFFRES REGROUPE POUR "COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES"

CONSIDÉRANT QUE le processus visant une éventuelle déclaration de compétence de la MRC du Haut-Saint-Laurent relativement à la collecte et au transport des matières organiques est en cours et n'est pas officialisé à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes souhaitent procéder à un nouvel appel d'offres regroupé avec la MRC pour la collecte et le transport des matières organiques, afin de modifier certains éléments de la demande de soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Barbe doit signifier son intérêt pour le lancement de l'appel d'offres regroupé avec la MRC et pour adjuger le contrat de "collecte et transport des matières organiques";

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4 du 1^{er} alinéa de l'article 14.3 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q, c. C-27.1) permet à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE le 3^{ème} alinéa de l'article 14.3 du Code municipal du Québec prévoit que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'objet de l'acte visé;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} alinéa de l'article 14.4 du Code municipal du Québec permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

CONSIDÉRANT QU'À cette fin, la MRC, à titre de "délégataire", gèrera le processus d'appel d'offres pour les municipalités participantes (à titre de "municipalités délégantes") à l'appel d'offres regroupé;

CONSIDÉRANT QUE le 2^{ème} alinéa de l'article 14.4 du Code municipal du Québec prévoit qu'une telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par la délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque municipalité délégante et le soumissionnaire, et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'un tel contrat lierait les parties pour toute sa durée (i.e., le soumissionnaire et les municipalités délégantes);

EN CONSÉQUENCE,



No de resolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe

Il est proposé par : Élodie Tricoire. QUE la Municipalité de Sainte-Barbe délègue à la MRC du Haut-Saint-Laurent le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger le contrat de "collecte et transport des matières organiques" en son nom, pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2028, suivi de deux (2) années d'option renouvelables annuellement;

QUE la Municipalité de Sainte-Barbe sera seule et unique responsable du suivi de l'exécution du contrat, ainsi que de tous les autres aspects relatifs au contrat octroyé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

URBANISME / DÉVELOPPEMENT / ÉCONOMIQUE / ENVIRONNEMENT

2026-10-18

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

QUE le rapport de l'inspecteur du service de l'urbanisme et de l'environnement, pour le mois de septembre 2026, soit déposé tel que présenté.

2026-10-19

DÉPÔT DES RAPPORTS EN TRAITEMENT DES EAUX

QUE les rapports en traitement des eaux, pour le mois d'août 2026, soient déposés tels que présentés.

2026-10-20

DEMANDE DE PIIA 2026-025

Le propriétaire du 121, 62^e avenue souhaite remplacer le vinyle beige existant par du clin jaune de marque LP Smart Side.

CONSIDÉRANT QUE le clin LP Smart Side a une plus grande qualité que l'existant;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux choisis permettent de conserver les caractéristique propres et le style architectural existant;

EN CONSÉQUENCE,



No de resolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe

Il est proposé par : Élodie Tricoire. QUE le conseil de Sainte-Barbe accepte la demande de PIIA 2026-025 tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2026-10-21

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES 2026-0231 À 2026-0234

Le propriétaire des lots 6 647 090 à 6 647 097 sur l'avenue de la Côte souhaite implanter les bâtiments jumelés avec des marges latérales totales de 3.92, 3.87, 2.75, 3.16, 3.16, 3.16, 3.16 et 3.16 alors que le règlement de zonage 2003-05 mentionne une marge totale de 4 mètres minimum conformément à l'article 4.9.1.7 : « *dans le cas d'une structure jumelée installée avec une marge latérale zéro, l'autre marge est celle qui est indiquée et le total des 2 marges s'applique intégralement.* »

CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'une structure jumelée, l'une des marges est automatiquement de 0 mètre;

CONSIDÉRANT QUE la seconde marge latérale est au-delà de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QU'UNE dérogation mineure semblable portant le numéro 2026-0029 a été accordée sur la 43^e avenue;

CONSIDÉRANT QUE la diminution de la cour latérale implique moins d'espace vert;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Johanne Béliveau. QUE le conseil de Sainte-Barbe accepte les demandes de dérogations mineures tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que les espaces situés le long des lignes latérales, entre les stationnements, soient aménagés et végétalisés par la plantation d'arbustes, de plantes ou d'arbres, conformément à ce qui a été présenté dans le cadre de la demande de PPCMOI 2025-01-0004.

Projeté au PPCMOI 2025-01-0004 / Actuel sur la 38e avenue



ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER



No de resolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Barbe**

COMMUNICATIONS ET PROJETS SPÉCIAUX

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

2026-10-22

**MANDAT OFFRE DE SERVICE- COLMATAGE DE FISSURE
23-040-00-000**

Il est proposé par : François Gagnon. QUE l'offre de service fournie par la firme Le Protecteur D'asphalte soit approuvée aux coûts de 3 750.00\$ plus les taxes applicables pour le colmatage de fissure à chaud sur le rang du Six. Une section sera effectuée en 2026 et l'autre en 2027. Cette dépense sera attribuée à la subvention PPA-CE.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

2026-10-23

**OCTROI CONTRAT – BRANCHEMENT DE SERVICE
DÉPENSE : 02-415-00-529**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Barbe a procédé à une invitation à soumissionner auprès de 8 entreprises, portant le numéro d'avis N° BR2026-09-18, et ce, pour des travaux de branchement au réseau d'infrastructures d'aqueduc et d'égout pour le lot 6 401 116 situé sur la 42e avenue à Sainte-Barbe ;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 1^{er} octobre 2026, dans le cadre de l'appel d'offres par invitation N°2026-09-18 ;

CONSIDERANT QUE 3 entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 11h, le 1^{er} octobre 2026, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
J.R. Caza et Frères Inc.	10 169.14\$
Noël et Fils	2 299.50\$
F. Duval Excavation Inc.	14 371.88\$

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse de la soumission;

CONSIDÉRANT QU'IL est le plus bas soumissionnaire juge conforme.

EN CONSÉQUENCE,



No de resolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe

Il est proposé par : Élodie Tricoire

QUE le conseil octroi le contrat à l'entreprise **Noël et Fils**, plus bas soumissionnaire juge conforme, pour les travaux de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout conformément aux documents de soumission et à la soumission déposée, au montant de **2 299.50\$** incluant les taxes;

QUE les dépenses soient comptabilisées et facturées au propriétaire tel qu'exige au règlement no 2013-02;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2026-10-24

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

QUE le rapport du service d'incendie, pour le mois d'août 2026, soit déposé tel que présenté.

2026-10-25

SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS D'ENTRAIDE POUR LE SERVICE SPÉCIALISÉ DE SAUVETAGE EN HAUTEUR

Il est proposé par : Denis Larocque. QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente intermunicipale relative à l'établissement des modalités d'entraide pour le service spécialisé de sauvetage en hauteur avec la Ville de Châteauguay.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-10-26

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

QUE le rapport de la coordonnatrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pour le mois d'août 2026, soit déposé tel que présenté.



No de resolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe

2026-10-27

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LUCIE-BENOIT

QUE le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie-Benoit, pour le mois d'août 2026, soit déposé tel que présenté.

2026-10-28

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE RENOUÈLEMENT DE CANDIDATURE- RECONNAISSANCE À TITRE DE MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MAE).

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Municipalité pour devenir *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Benoit Poirier. D'AUTORISER ET D'APPROUVER le dépôt à Espace MUNI du dossier de réaccréditation MAE-2027 pour l'obtention de de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

DE CONFIRMER que madame la conseillère municipale Élodie Tricoire, responsable des questions familles et aînés, ainsi que madame Vicky Blouin, coordonnatrice aux loisirs, à la culture et à la vie communautaire, soient les porteurs du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

QUE madame Vicky Blouin, coordonnatrice des loisirs, soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin ;

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la Municipalité de Sainte-Barbe à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE ;

QUE la municipalité s'engage à :

1. Mettre en œuvre les trois engagements inscrits au dossier de candidature *Municipalité amie des enfants* ;
2. Annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants*. Ex. : Organiser un événement de lancement, une campagne de communication, faire l'annonce lors du conseil municipal ;
3. Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre ;
4. Tout au long des trois prochaines années, communiquer votre appartenance au réseau *Municipalité amie des enfants* et diffuser l'état d'avancement de vos engagements, ainsi que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment auprès des enfants ;



No de resolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Barbe**

5. Après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

CORRESPONDANCE

2026-10-29

CORRESPONDANCE

QUE le bordereau de correspondance du mois de septembre 2026 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LA SÉANCE)

- M. Ronald Bergevin, 42^e Avenue : Quote-Part Aréna - branchement de service 42^e Avenue - dérogation mineure 38^e Avenue
- M. Denis Poirier, Chemin Bord de l'Eau : Aréna et patinage

LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-10-30

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Denis Larocque. QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19h34.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE S'ABSTENANT DE VOTER

Daniel Pinsonneault
Maire

Chantal Girouard
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Daniel Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1).